Attestation d'Assurance KITE
AFKITE SAISON 2026

M. Heitzmann Alexandre
avenue de la REGUE VERTE Bat 02 Appt 70
33260 La Teste de Buch France

ASSURE :	**M. Heitzmann Alexandre**
STATUT :	**Moniteur**
STRUCTURE AFKITE :	33260 / ALEX KITESCHOOL

DATE D'EFFET (durée ferme)	Du 17/09/2026 à 00:00 (heure de Paris) AU 16/09/2027 à 23:59 (heure de Paris) SANS tacite reconduction
COTISATION AFKITE	SOUSCRITE
RESPONSABILITE CIVILE (RC) *Contrat AXA France IARD- n°10591740604.*	SOUSCRITE Limite de garantie : La garantie RESPONSABILITE CIVILE KITE PERSONNE PHYSIQUE vis-à-vis des tiers est acquise à concurrence d'un montant de 4 000 000 € par sinistre pour tous dommages corporels, et de 2 000 000 € par sinistre pour tous dommages matériels et immatériels consécutifs confondus. ATTENTION : Plein maximum de garantie par année d'assurance : Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus : 8.000.000 d'euros (Huit Millions Euros). Franchise : Sera appliquée une franchise absolue de 250 euros par accident en cas de dommages matériels et immatériels consécutifs uniquement. Limites géographiques : La garantie s'exerce dans le monde entier sauf aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada, mais ne peut en aucune manière se substituer à celle qui, à l'étranger, serait à souscrire conformément à la législation locale auprès d'assureurs agréés dans le pays considéré. **SANS PREJUDICE DES EXCLUSIONS PREVUES PAR AILLEURS, DEMEURENT EXCLUS DE LA GARANTIE :** **- les dommages résultant des activités exercées par des établissements ou installations permanentes, situés en dehors de la France y compris DROM POM COM ou autres collectivités françaises d'outre-mer, d'Andorre et de Monaco ;** **- les dommages résultant de toutes activités sportives, prestations exercées ou du fait des produits livrés aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada, ou à destination de ces pays.** Restent toutefois garantis les dommages survenus aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada à l'occasion de voyages de l'assuré ou de ses préposés dans le cadre de stages, missions commerciales ou d'études, simple participation à des foires, expositions, salons, congrès, séminaires ou colloques d'une durée inférieure à trois mois. Il est convenu que les indemnités pouvant être mises à la charge de l'assuré à l'étranger, lui seront uniquement remboursables en France et à concurrence de leur contre-valeur officielle en euros au jour de la fixation du montant du préjudice. **Embargo/Sanctions : Le présent contrat sera sans effet et l'assureur ne sera pas tenu de payer une indemnité ou de fournir des garanties au titre du présent contrat dès lors que l'exécution du contrat exposerait l'assureur aux sanctions, interdictions ou aux restrictions résultant des résolutions des Nations Unies ou aux sanctions économiques ou commerciales prévues par les lois ou règlements édictées par l'Union européenne, le Royaume Uni ou les États-Unis d'Amérique.** **EXTENSION RC EMPORT DE PASSAGER(S) :** NON SOUSCRITE
INDIVIDUELLE ACCIDENT PRATIQUANT (IA PRATIQUANT) *Contrat TOKIO MARINE HCC n° FR 012525TT* Vivement conseillée	SOUSCRITE Capital DECES / INVALIDITE (pas de franchise si invalidité > 10 %) : 16 000 € FRAIS MEDICAUX : dans la limite de 2 500 € après remboursement régime obligatoire et mutuelle FRAIS DE THERAPIE SPORTIVE : dans la limite de 3 500 € Exclusivement pour les MONITEURS et MEMBRES AFKITE NON MONITEUR AYANT UN STATUT DE TNS (Travailleur Non Salarié) : Indemnité Journalière de 35 € / jour – Franchise absolue 15 jours – Durée maxi : 300 jours Bénéficiaires en cas de DECES : HEITZMANN Gabriel A défaut de désignation, les bénéficiaires seront : - si l'ASSURE est marié : son conjoint non séparé de corps à ses torts, ni divorcé, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, à défaut ses héritiers, - si l'ASSURE est signataire d'un PACS, son partenaire, à défaut ses héritiers, - si l'ASSURE est veuf ou divorcé : ses enfants à défaut ses héritiers, - si l'ASSURE est célibataire : ses héritiers. Limites géographiques : MONDE ENTIER **OPTION COMPLEMENT Indemnité Journalière IJ**(réservée aux moniteurs et aux membres non moniteur ayant un statut de TNS) SOUSCRITE Complément de 25€ /jour
INDIVIDUELLE ACCIDENT PASSAGER (IA PASSAGER) *Contrat TOKIO MARINE HCC n° FR 012525TT*	
	SOUSCRITE

ASSISTANCE RAPATRIEMENT (AR) Contrat EUROP ASSISTANCE n° 58 224 427 Vivement conseillée	Tél : 01 41 85 81 02 (Depuis l'étranger 33 1 41 85 81 02) Fax : 01 41 85 85 71 (Depuis l'étranger 33 1 41 85 85 71) Couverture : MONDE ENTIER (déplacement à l'étranger de moins de 180 jours), à l'exception des pays et territoires suivants et/ou soumis à des Sanctions internationales comme précisés dans les Articles I.E et I.F du contrat, et notamment : Afghanistan, Biélorussie, Birmanie (Myanmar), Corée du Nord, Crimée, la région du Donbass en Ukraine, Iran, Russie, Syrie et Venezuela.
PROTECTION JURIDIQUE (PJ) Contrat CFDP ASSURANCES n° 2324ODD10534 Réservé aux Moniteurs AFKITE et GMK	SOUSCRITE

330 Allée des Lilas | Hôtel d'Entreprises Pierre Blanche | 01150 SAINT-VULBAS | FRANCE
RCS BOURG-EN-BRESSE 422 480 145 | APE 6622 Z | TVA Intracommunautaire FR35422480145
SARL de Courtage en Assurances au Capital de 61 712€ | N° Orias 07 000 679 www.orias.fr
www.air-assurances.com
allianzdrone@air-assurances.com
Tel +33 (0)4 74 46 94 68

L'attestation est délivrée à titre d'information.
Elle ne peut en aucune manière engager l'assureur ou le courtier au-delà des termes, conditions, limites et exclusions figurant aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance.

Fait pour valoir ce que de droit
A Saint-Vulbas, Le 15/09/2026 14:07
Caroline COGNET RENARD, Co-gérante



✂----------

CARTE MEMBRE AFKITE SAISON 2026

Association Française de Kite
10 Rue de la Bouvine
34 160 ST DREZERY

monsieur	Heitzmann Alexandre	N° CLIENT	RRRR907
ADRESSE	avenue de la REGUE VERTE Bat 02 Appt 70	N° CONTRAT	AFK2026/W201162
CP/VILLE	33260 La Teste de Buch	PERIODE	DU 17/09/2026 à 00:00 (heure de Paris)
PAYS	France		AU 16/09/2027 à 23:59 (heure de Paris)
STATUT	Moniteur	SANS TACITE RECONDUCTION	
ECOLE	ALEX KITESCHOOL 33260		

GARANTIES SOUSCRITES :
RC KITE/ IA PRATIQUANT/ OPTION IJ / AR / PJ

ACCES ESPACE CLIENT :
Identifiant: info@alexkite.com
Mot de passe : Saisir votre mot de passe
A la 1ère connexion ou en cas d'oubli,
cliquez sur "mot de passe oublié"

En cas d'accident, faire votre déclaration dans un délai de 5 jours :
Tel 04 74 46 94 64 - sinistres@air-assurances.com
EUROP ASSISTANCE- Contrat n° 58 224 427 - Tél : 01 41 85 81 02 (Depuis l'étranger 33 1 41 85 81 02)
Fax : 01 41 85 85 71 (Depuis l'étranger 33 1 41 85 85 71)- Ne pas engager de dépense sans accord préalable

Air Courtage
GROUPE FILHET-ALLARD

AIR COURTAGE ASSURANCES - Centre de Gestion AFKITE
330 Allée des Lilas - Hôtel d'Entreprise Pierre Blanche - 01 150 ST VULBAS - FRANCE
Tel : 09 70 65 01 13- Email : afkite@air-assurances.com

✂----------

330 Allée des Lilas | Hôtel d'Entreprises Pierre Blanche | 01150 SAINT-VULBAS | FRANCE
RCS BOURG-EN-BRESSE 422 480 145 | APE 6622 Z | TVA Intracommunautaire FR35422480145
SARL de Courtage en Assurances au Capital de 61 712€ | N° Orias 07 000 679 www.orias.fr
www.air-assurances.com
allianzdrone@air-assurances.com
Tel +33 (0)4 74 46 94 68